



Preuve de mise pour achat d'appartement

Par **mchris06**, le **09/07/2017** à **16:09**

bonjour rnrnrnMon ami en 2010 m'a fait vendre mon f2 iltrouvait trop petit je lui ai fait confiance avec cet argent nous avons acheté un f3 et comme il n'avait pas d'argent c'est moi qui ait mis 100000e par amour j'a fait 50/50 en 2011 il m'épouse nous n'avons pas fait de donation entre époux .2014 il n' ma'ime plus 2015 quitte le foyer congugal .il m'a obligé à vendre le f3 cela vient de se faire en juin .il restait 91000e de crédit que lui payait car c'était notre convention car je ne pouvais pa sprendre de c'édit étant en invalidité. Je lui avait dit on ne sait jamais mais si un jour un problème tu pourras demander ta part que si tu as atteint ma mise il a dit d'accord .hors il en est qu'à 55000e .la vente 240000e moins le crédit 90000e reste 148000e. Hors la semaine dernière j'ai appris qu'il c'était fait un virement de 55000ernj'ai réussi à bloquer, tout l'argent est bloqué à la banque .rnComment puis je faire pour prouver ma mise donc 100000e sachant que j'en ai mis 170000e travaux mobilier compris merci de votre réponse

Par **morobar**, le **10/07/2017** à **17:36**

Bonjour,rnJe ne comprends pas que la répartition ne se soit pas effectuée chez le notaire avant remise des fonds.rnLe notaire aurait bloqué les fonds jusqu'à main levée amiable ou judiciaire.rnMaintenant il va falloir consulter de toute urgence un avocat, car la banque n'a guère le moyen de bloquer indéfiniment ces fonds.

Par **mchris06**, le **11/07/2017** à **07:42**

oui je sais je vois mon avocat le 19 juillet merci de votre réponse

Par **amajuris**, le **11/07/2017 à 19:43**

bonjour,rnsi l'apport de mcris06 n'a pas été mentionné dans l'acte d'achat de l'appartement et que l'acte mentionne une acquisition 50/50, cela va être difficile pour mchris06 de récupérer son apport, si son ex n'est pas d'accord sachant qu'en la matière le titre prime la finance.rnmchris06 doit apporter la preuve de son financement.rnencore un fois, pour éviter les complications en cas de séparation par principe conflictuelle, il est conseillé que le titre de propriété corresponde au financement et que les apports de chacun soient bien précisés.rnsalutations

Par **mchris06**, le **12/07/2017 à 11:02**

bonjour rnrnoui je sais mais j'ai fait par amour je me suis faite grugée vu qu'il avait tout perdu avec son ex femme , il se fait de l'argent avec moi c'est clair , voilà pourquoi il tenait à m'épouser car malgré qu'il ne me touchait pas depuis plus d'un an il a bien jouer , achat 2010 , mariage 2011, 2014 plus de sentiments 2015 quitte la maison en pleine nuit vivre dans une autre ville continue de payer le crédit pour atteindre une certaine somme et moi je dors dans une tente sur le balcon de mon fils à 64 ans qu'elle belei vie je me suis faite . L argent est arrivé sur le compte le lundi dans la nuit le mardi matin il se fait un virement de 55000e heureusement que je m'en suis aperçue par internet j'ai filer à la banque et pu stopper et bloquer tout l'argent . Ce matin coup de fil et menace (sourire peut être mon dernier message) je vois avocat demain encore merci de votre réponse salutations